



Avis au public et à la communauté juridique

Fermeture du site de Hamilton

Le site de la Cour canadienne de l'impôt à Hamilton est fermé pour une durée indéterminée, avec effet immédiat. Le site de Hamilton ne rouvrira pas tant que le juge en chef n'aura pas la certitude qu'il n'y a plus de problème de sécurité pour le public, le personnel et la magistrature en raison du campement et des activités connexes adjacentes à la Cour.

Nous sommes conscients que cette mesure entraînera des inconvénients et des retards pour les parties dans les régions du Grand Toronto, de Hamilton et de Niagara. Cependant, les préoccupations concernant la sécurité de toutes les personnes qui utilisent le site de Hamilton exigent que seul le personnel de sécurité soit sur place jusqu'à ce que la situation s'améliore.

Aucun service du greffe ne sera fourni sur le site pendant la fermeture. Les parties qui souhaitent déposer des documents au bureau de Hamilton peuvent les apporter à un agent de sécurité de la cour sur place, mais elles sont vivement encouragées à [contacter le greffe](#) pour obtenir d'autres options de dépôt.

Toutes les parties dont les dossiers sont fixés pour audition pendant la fermeture seront contactées directement par le personnel du greffe dans les prochains jours.

Signé ce 22^e jour de septembre 2023.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef